



[Les mesures environnementales de l'UVED](#)

2 février 2015 - 01 : 15

Le cadre réglementaire :

Les mesures sont réalisées en application de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 relatif à l'incinération et de l'arrêté préfectoral d'autorisation de l'installation. Des mesures supplémentaires sont réalisées à la demande de Brest métropole concernant les émissions de dioxines.

L'ensemble des résultats sont communiqués à l'inspection des installations classées (agents de la DRIRE, placés sous l'autorité du préfet) ainsi qu'à la Commission Locale d'Information et de Surveillance des installations du Spenot (CLIS) au sein de laquelle siègent des associations de riverains et de protection de l'environnement.

Les mesures :

Mesures en continu à la cheminée :

8 analyseurs et capteurs mesurent 24h/24 la qualité des gaz émis, dont en particulier les teneurs en acide chlorhydrique (HCl) et en poussières. Ces analyseurs sont exploitées par la société Geval, dans le cadre du contrat d'exploitation qui lui est confié par la Sotraval

[Résultats 2010 \(PDF\)](#)

Mesures ponctuelle à la cheminée :

Un organisme extérieur agréé effectue 2 campagnes d'analyse annuelles approfondie, portant en particulier sur les teneurs en métaux lourds et en dioxines. 2 campagnes supplémentaires concernant spécifiquement les dioxines sont également réalisées depuis 2003.

[Résultats 2010 \(PDF\)](#)

Mesures dans l'environnement :

Depuis 2005, des mesures de dioxines sont effectuées sur des prélèvements de sol, de lait, et dans l'air ambiant.

[Résultats 2010 \(PDF\)](#)

Commission Locale d'Information et de Surveillance du Centre de traitement et de valorisation des déchets du Spenot à Brest

[Rapport 2010 \(PDF\)](#)

le 20/10/2009

Le traitement des fumées

pour SEO et accessibilité

Date de production : 2008 - Durée : 7'

Lorsque l'incinération concerne des matériaux disparates comme les ordures ménagères, elle génère des produits nocifs comme des dioxines, des acides, des métaux lourds, des poussières et des oxydes d'azote. Il convient donc de filtrer ces fumées et de les traiter, avant de les rejeter dans l'atmosphère.

À Brest, la collectivité a donc équipé l'usine du Spenot d'une nouvelle unité de traitement de ces fumées. Comment fonctionne cet équipement particulièrement moderne et efficace ? Comment se font les différents contrôles sur la qualité des fumées ?